

18 FEVRIER 2010

Position sur le projet de création d'un EPIC pour l'expertise et la mobilité internationales (se substituant à Egide, CampusFrance et France Coopération Internationale)

La CPU, tout en rappelant ses positions antérieures, souhaite souligner les principes qu'elle considère indispensables pour assurer un service de qualité aux établissements de l'enseignement supérieur dans leurs activités internationales.

1. La question de la tutelle du futur EPIC est primordiale pour les universités et, compte tenu de la nature de l'activité de cette agence, une tutelle conjointe du MESR et du MAEE nous semblerait une solution plus adaptée.
2. Les établissements d'enseignement supérieur doivent participer à l'élaboration des orientations de cette nouvelle structure (comme actuellement lors de l'assemblée générale de Campus France). Dans le cas contraire, cela ne pourrait conduire qu'à un désintérêt progressif des établissements universitaires.
3. Le rôle de la CPU et des autres conférences doit être effectif dans la gestion de cette nouvelle structure. S'agissant de la CPU, sa participation au conseil d'administration de la future agence devra être à la hauteur de ce que représentent les universités françaises (flux d'étudiants étrangers). En tout état de cause, la CPU ne saurait être moins bien représentée qu'elle ne l'est aujourd'hui dans les instances de Campus France. Cela est une condition nécessaire pour établir un partenariat fort entre les établissements et cette nouvelle agence.

Texte adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CPU
--